

EXAMEN CIVIQUE

Objectifs

Obtention de l'attestation de réussite

Contenus

L'examen civique est un test de connaissances civiques de 40 questions à choix multiples portant sur les principes et valeurs de la République, le système institutionnel et politique, les droits et devoirs, l'histoire, la géographie et la culture françaises, ainsi que sur la vie dans la société française. L'examen se déroule sur support numérique et dure 45 minutes. Pour être validé, il faut répondre correctement à au moins 32 questions (80 % de bonnes réponses). Il est nécessaire de réussir ce test avant de déposer une demande de titre de séjour ou de naturalisation.

Pré-requis

Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription auprès du Greta Auvergne tout au long de l'année

Public concerné

Tout public

Accessible aux personnes handicapées

Durée

- Nombre d'heures au total : 45 minutes

Méthodes pédagogiques

Examen sur ordinateur

Modalités d'évaluation

- Examen final

Validation

Attestation de réussite

Modalité de financement

- Financement individuel

Tarif

70€

Tarif donné à titre indicatif, modulable en fonction du projet et du statut du candidat. Pour une réponse sur mesure : nous contacter.

Certificateur et date de la certification

Ministère de l'intérieur / FEI

Débouchés et poursuites d'études

Délivrance de l'attestation de réussite nécessaire pour toute première demande de titre de séjour pluriannuel, de carte de résident ou pour la naturalisation pour les ressortissants non-membres de l'Union européenne.

